

CAPPEI

Certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive

Réunion d'informations mercredi 7 février 2024

Eugénie SEVELY – IEN ASH1

Ludovic FAYD'HERBE – IEN ASH2

Stéphanie DECULTOT – IEN ASH3

ORGANISATION DU POLE INCLUSIF 78 2023/2024

IEN	Dossiers spécifiques départementaux	Secteur géographique	Dossiers partagés (par secteur géographique)
Ludovic FAYD'HERBE	EGPA CDOEA CASNAV ENSEIGNEMENT PENITENTIAIRE RASED POLE RESSOURCES ERPD	Bassin de Saint-Germain Bassin de Poissy-Sartrouville	<ul style="list-style-type: none"> ✓ PPCR ✓ CAPPEI
Eugénie SÉVELY-MONTES	MDPH ULIS 1 ^{er} et 2 nd Degrés AESH, AESH-R ERSH MPA	Bassin de Plaisir-Versailles Bassin de Saint-Quentin en Yvelines	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Partenaires (INSPE, EAFC...) ✓ Accompagnement des PIAL ✓ Déploiement du LPI ✓ Situations complexes d'élèves ✓ IEF
Stéphanie DÉCULTOT	ARS ESMS UEMA UEEA DAR APADHE EHP Équipes d'appui : EPAE - ERTSA EMASCO 2D POLE ÉLÈVES 1 ^{er} et 2 nd Degrés	Bassin du Mantois-Les Mureaux Bassin de Rambouillet	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Élèves allophones ✓ EFIV ✓ EHP ✓ SDEI (conventions, courriers...)

LE PÔLE INCLUSIF 78

Accompagnement des enseignants et des élèves dans un maillage territorial

Ludovic FAYD'HERBE
 IEN Bassins Poissy-Sartrouville et St Germain-en-Laye
 Assistante: **Fatima BENAMAR**
ce.0781943n@ac-versailles.fr

Stéphanie DÉCULTOT
 IEN Bassins Mantes-Les Mureaux et Rambouillet
 Assistante: **Delphine BARRET**
ce.0783699x@ac-versailles.fr

Eugénie SÉVELY
 IEN Bassins Plaisir-Versailles et St Quentin-en-Yvelines
 Assistante: **Delphine BARRET**
ce.0783699x@ac-versailles.fr

CPC

Poissy/Sartrouville
Jérôme PASDELOUP
Jerome.pasdeloup@ac-versailles.fr

St Germain-en-Laye
Chrystèle TARAVELLA
chrystele.taravella@ac-versailles.fr

Mantes
Corinne HALLÉGOT
corinne.hallegot@ac-versailles.fr

Les Mureaux
Hélène ALFIER
helene.alfier@ac-versailles.fr

Rambouillet
Marie SARDINHA
msardinha@ac-versailles.fr

Plaisir - Versailles
Maud VAPPEREAU
maud.vappereau@ac-versailles.fr

St-Quentin-en-Yvelines
Blandine DELMARRE
blandine.delmarre@ac-versailles.fr

CASNAV 1 D
Sylvain ARGENCE
Sylvain.argence@ac-versailles.fr

CASNAV 2 D
Clara WACHTER
Marie-Clara.Wachter@ac-versailles.fr

NUMERIQUE
Jean-Charles SCEMAMA
J-Charles.Scemama@ac-versailles.fr

Poissy-Sartrouville et St Germain
Alexandra LUNEL
cpc3ash1@ac-versailles.fr

Mantes-Les Mureaux et Plaisir Versailles
Laurence BORIE
cpc1ash1@ac-versailles.fr

St-Quentin-en-Yvelines
 Rambouillet
Sophie LAMBRON
cpc2ash1@ac-versailles.fr

ÉQUIPES RESSOURCES

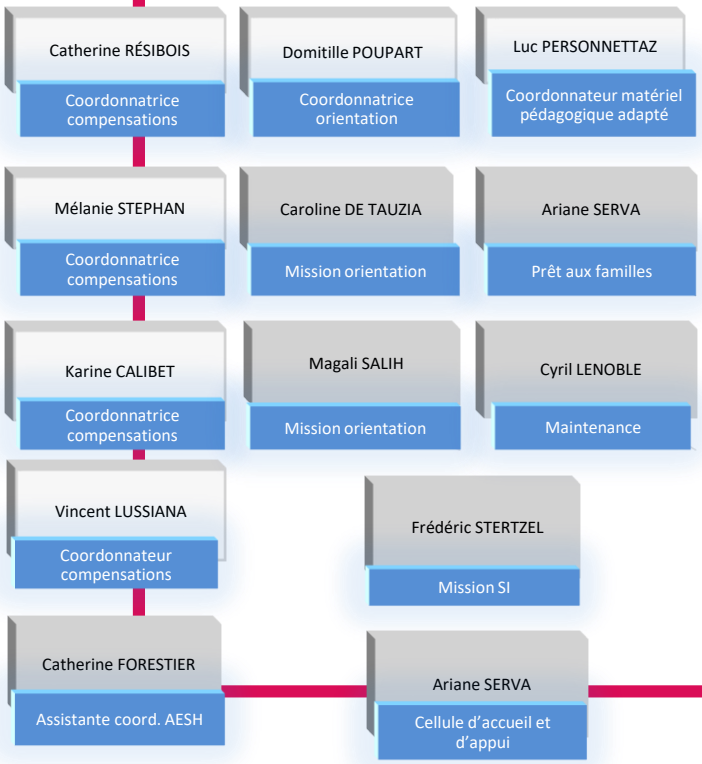
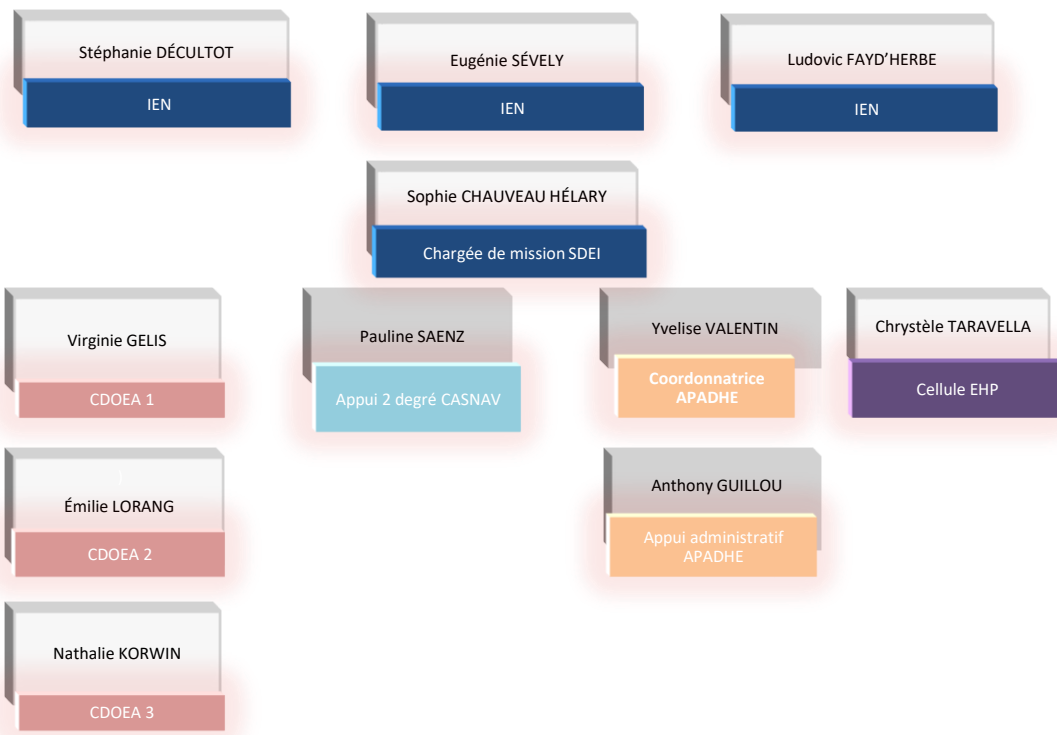
Équipe Ressource TSA : ER TSA

Thibaut PIALAT : PE
Maureen BRADY : PSYEN EDA

Équipe Pluridisciplinaire d'Appui aux Ecoles : EPAE

Magali PETIT : PSYEN EDA
Christine VARY : Aide pédagogique
Christine ANDRIES : Aide relationnelle
Patricia SAMPEREZ : Psychomotricienne
Pascale CHARPENTIER : Éducatrice de jeunes enfants
Amina KHARROUBI : Éducatrice spécialisée
Olivier BLIN: Titulaire remplaçant EPAE

Service départemental de l'école inclusive : SDEI
 Parcours de scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers



48 ERSH

Personnels mis à la disposition de la MDPH

1 coordonnateur enfance
6 postes référents enfance
avec 7 référents
mis à disposition de la MDPH

Valérie GABET

Référent enfance
PAT Seine Aval Est

Céline DEFERT

Référente enfance
PAT Grand Versailles

François LORET

Référent enfance PAT
Boucles de Seine
antenne Est

Marianne LEBRUN

Coordonnatrice enfance

Maria FLORIS

Référent enfance
PAT Sud Yvelines

Françoise LEMERCIER

Référent enfance
PAT Seine Aval Ouest

Isabelle VU
Et Sandryne MAHIEUX

Référent enfance PAT St
Quentin/ Seine Aval

Sandrine LEPICIER

Assistante administrative

LE CAPPEI

- Une certification unique et commune au 1^{er} et au 2nd degré
- Une priorité réaffirmée : l'école inclusive
- Un incontournable : la collaboration de tous les acteurs
- Une formation modulaire pour des parcours modulables :
 - Certification initiale
 - Approfondissements
 - Mobilité professionnelle

LE CAPPEI

■ **Décret de création** : n° 2017-169 du 10 février 2017



■ **Décret de modification** : n° 2020-1634 du 21 décembre 2020
[JORF n°0310 du 23 décembre 2020](#)

■ **Arrêté relatif à l'organisation de l'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive** :
10 février 2017

■ **Arrêté relatif à l'organisation de la formation professionnelle spécialisée à l'intention des enseignants chargés de la scolarisation des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie** :
10 février 2017

■ **Circulaire** : n° 2017-026 du 14 février 2017

Une certification unique et commune au 1^{er} et au 2nd degré

LA CERTIFICATION S'ADRESSE

- Enseignants du 1^{er} et du 2nd degré de l'enseignement public, titulaires ou contractuels employés par CDI,
- Maîtres agréés et maître délégués en CDI dans les établissements d'enseignement privés sous contrat,
- Exerçant dans:
 - Les écoles
 - Les établissements scolaires
 - Les établissements et services accueillant des élèves présentant des besoins éducatifs particuliers.
- Affectés sur un poste spécialisé ou spécifique :
RASED, Ulis, SEPGA, EREA, Unité d'enseignement, milieu pénitentiaire ou CEF

UNE CERTIFICATION UNIQUE

- Des modules accessibles en formation continue :
 - Pour approfondir ses connaissances
 - Pour se former à l'accueil d'un nouveau public
 - Pour se préparer à des nouvelles fonctions
- Tout module donne lieu à une attestation de suivi de formation
- Il n'est plus nécessaire de repasser une certification pour envisager une mobilité professionnelle

Une formation modulaire

FORMATION PRÉPARATOIRE À LA CERTIFICATION

Les candidats en formation sont accompagnés jusqu'à la présentation des épreuves de certification par **un tuteur**.

- **Tronc commun** : d'une durée totale de 144 heures

- **2 modules d'approfondissement au choix** : d'une durée totale de 104 heures

- **1 module de professionnalisation dans l'emploi** : durée 52 heures

- **La charge de travail et l'engagement !**

TRONC COMMUN

- Enjeux éthiques et sociétaux
- Cadre législatif et réglementaire
- Connaissance des partenaires
- Relations avec les familles
- Besoins éducatifs particuliers et réponses pédagogiques
- Personne-ressource

Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire

DEUX MODULES D'APPROFONDISSEMENT AU CHOIX

- Grande difficulté scolaire, module 1
- Grande difficulté scolaire, module 2
- Grande difficulté de compréhension des attentes de l'école
- Troubles psychiques
- Troubles spécifiques du langage et des apprentissages
- Troubles des fonctions cognitives
- Troubles de la fonction auditive, modules 1 et 2
- Troubles de la fonction visuelle, modules 1 et 2
- Troubles du spectre autistique, modules 1 et 2
- Troubles des fonctions motrices et maladies invalidantes, modules 1 et 2

Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire

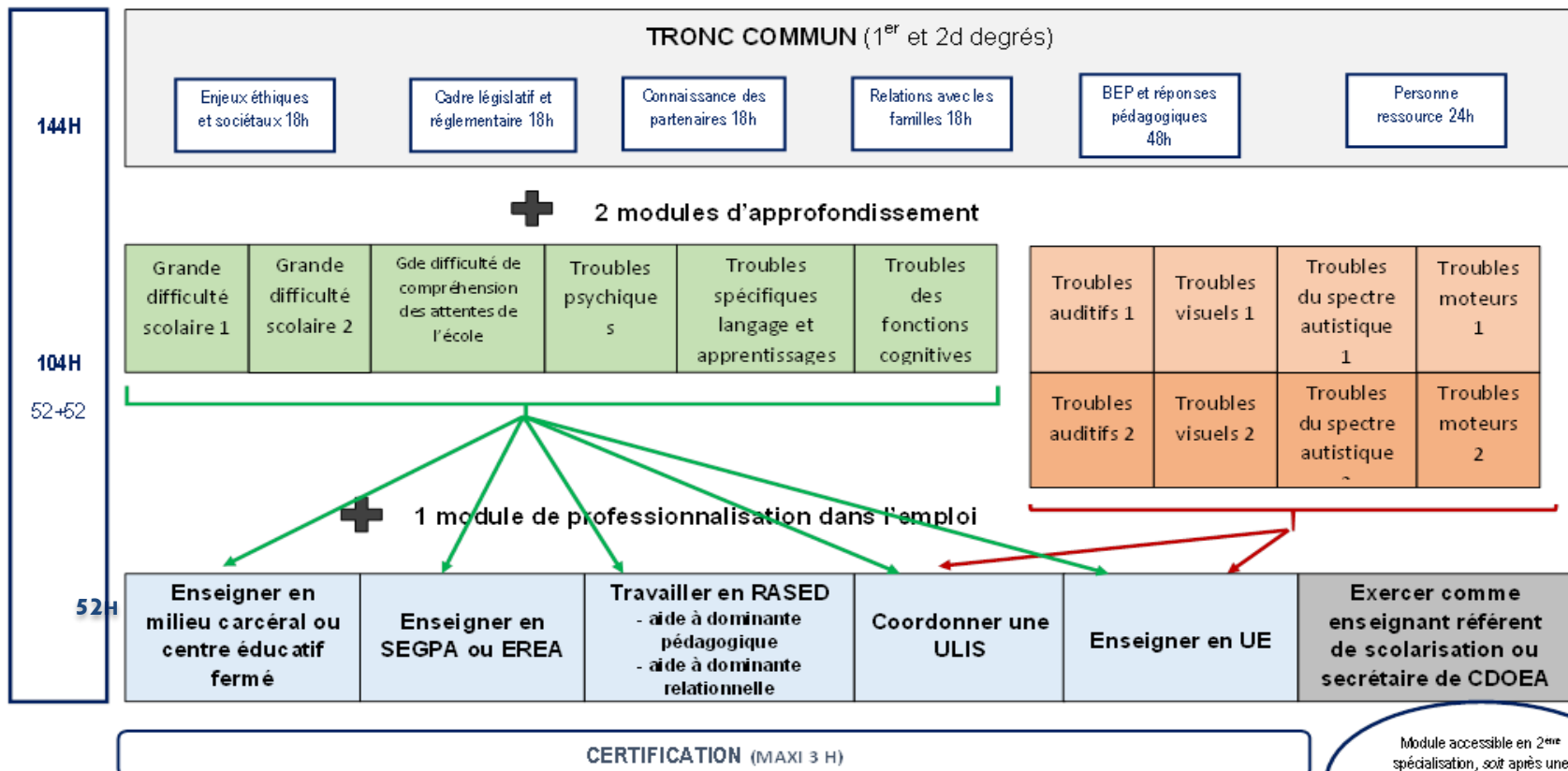
UN MODULE DE PROFESSIONNALISATION DANS L'EMPLOI

- Enseigner en SEGPA ou EREA
- Travailler en RASED-aide à dominante pédagogique / aide à dominante relationnelle
- Coordonner une Ulis
- Enseigner en UE (établissements et services médico-sociaux)
- Enseigner en milieu pénitentiaire ou en CEF

Le contenu de ces modules est détaillé dans les annexes de la circulaire

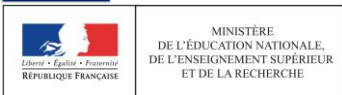
ARCHITECTURE GENERALE DE LA FORMATION

400H CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE **CAPPEI**



Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre emploi spécialisé.

100H **+** **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale**



DGESCO A1-3
Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers

LA FORMATION CONTINUE

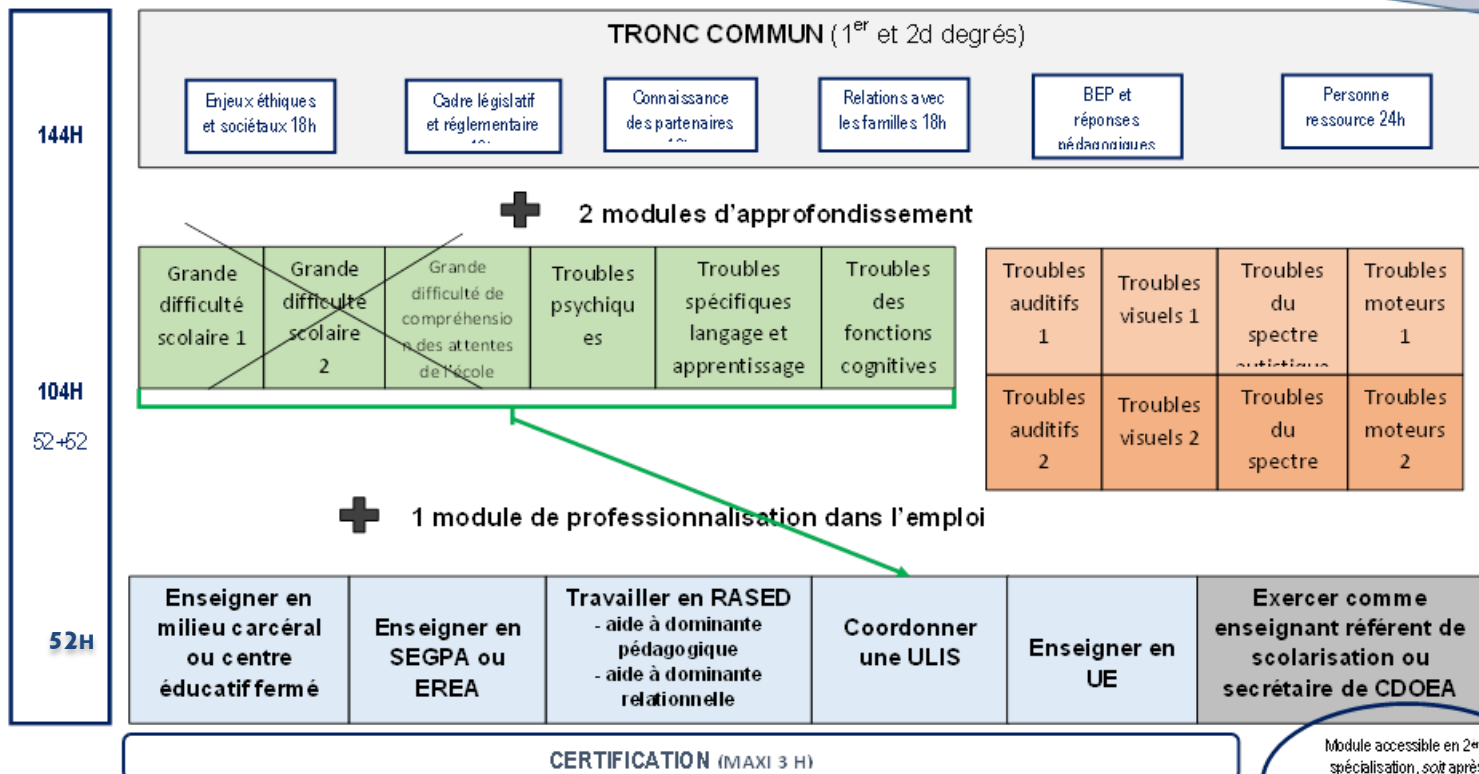
- **Les modules d'approfondissement et les modules de formation d'initiative nationale sont accessibles en formation continue :**
 - Aux enseignants spécialisés pour compléter leur formation après l'obtention du CAPPEI
 - Les titulaires du CAPPEI ont un accès de droit à ces modules :
 - pendant les 5 années qui suivent leur certification
 - à concurrence de 100 heures
 - s'ils exercent sur un poste support de formation au CAPPEI
 - Aux enseignants et autres personnels pour accroître leurs compétences
 - un module est spécifiquement ouvert aux conseillers principaux d'éducation
- **Les modules de professionnalisation dans l'emploi :**
 - Préparation à l'exercice de nouvelles fonctions pour les enseignants spécialisés
 - Le module « Exercer comme enseignant référent de scolarisation ou secrétaire de CDOEA » est accessible après deux années exercées sur un poste spécialisé

La liste de ces modules fait l'objet d'une publication annuelle

PARCOURS : ULIS - UE

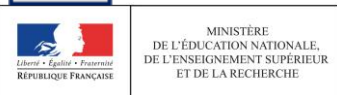
Parcours
ULIS - UE

400H CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE



Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre module.

100H + **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale**

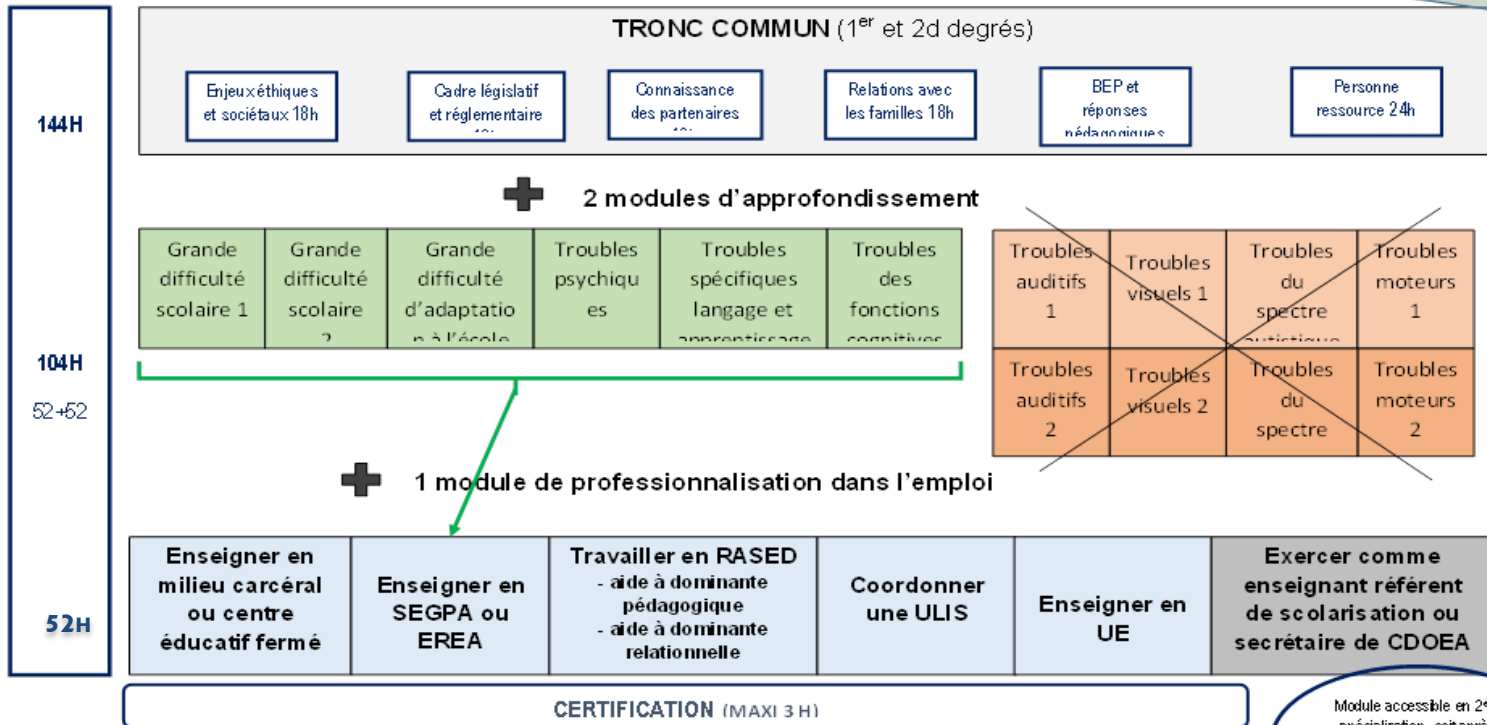


DGESCO A1-3
Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers

PARCOURS : EGPA

Parcours
EGPA

400H CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE



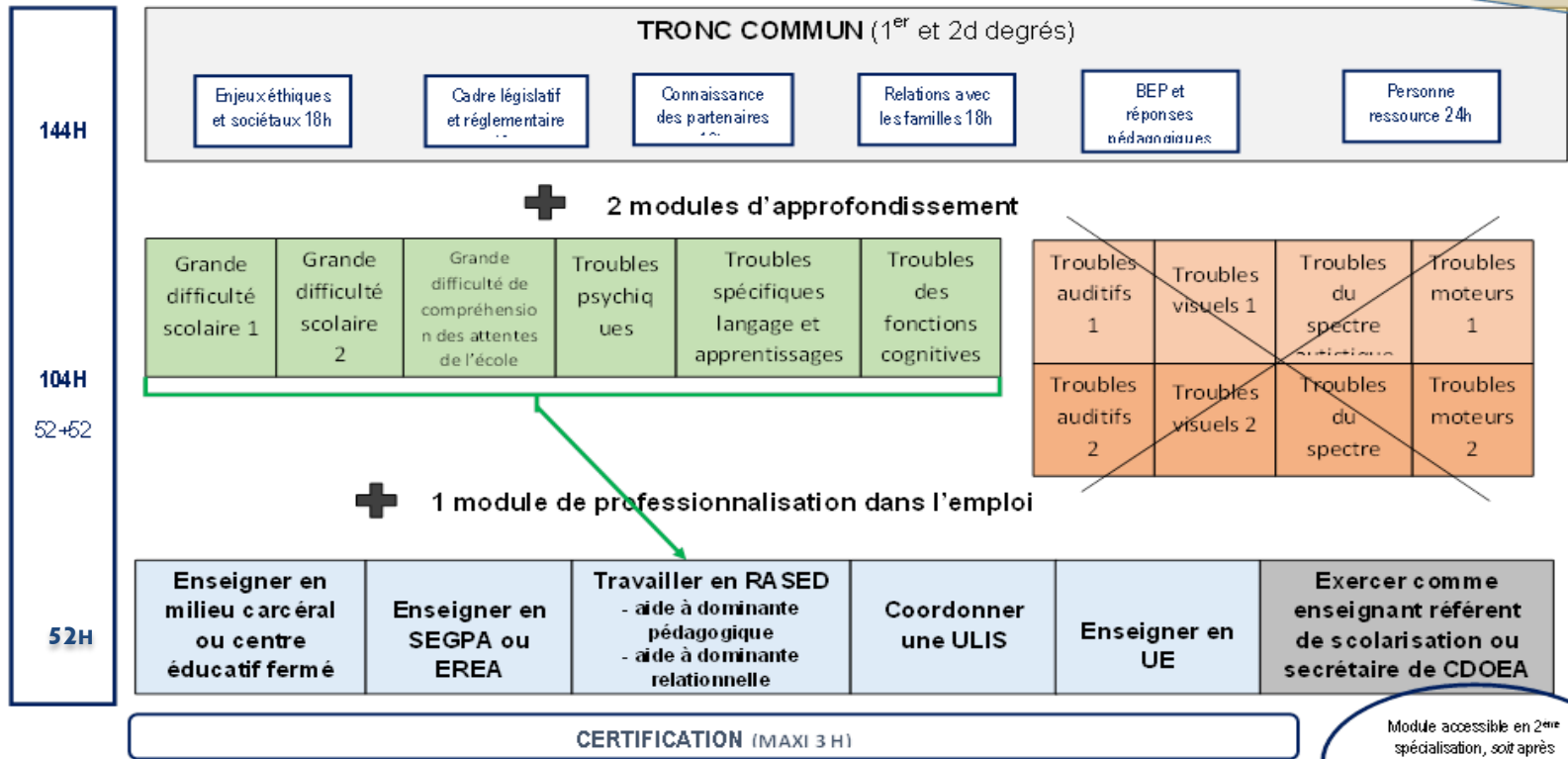
Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre module.

100H + **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale**

PARCOURS : RASED

Parcours RASED

400H CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE AUX PRATIQUES DE L'EDUCATION INCLUSIVE



Module accessible en 2^{ème} spécialisation, soit après une expérience de 2 ans minimum dans un autre...

100H + **Priorité de départ sur les modules de formation d'initiative nationale**

PARCOURS DE FORMATION RECOMMANDÉS

Le tableau ci-contre présente les combinaisons de modules correspondant à la logique de parcours équilibrés par rapport aux fonctions occupées par les enseignants au moment de leur accès à la formation.

Si ces parcours sont les plus usuels, d'autres sont possibles selon les situations.

Les contenus des modules sont détaillés dans la circulaire :

Annexes III 1a - 1f : Tronc commun

Annexes III 2a - 2j : Approfondissement

Annexes III 3a - 3f : professionnalisation dans l'emploi

Les modules d'initiatives nationale font l'objet d'une publication annuelle.

		Professionalisation 1 module	Approfondissement 2 modules au choix	MFIN 2 modules au choix
Tronc commun		Enseigner en milieu pénitentiaire ou CEF	GD scolaire 1 GD scolaire 2	TSLA Tr psychiques TFC
	1a			
	1b	Enseigner en Segpa ou en Erea	GD scolaire 1 GD scolaire 2 GDCA	GD scolaire 1 GDCA GD scolaire 2 TSLA Tr psychiques TFC
	1c			
	1d	Travailler en Rased	GDCA GD scolaire 1 GD scolaire 2	GD scolaire 1 GDCA GD scolaire 2 TSLA Tr psychiques
	1e			
Coordonner une Uls	1f	TFC	TFC Tr psychiques TSLA	TSLA Tr psychiques TSA GD scolaire 1 GD scolaire 2
		TFA	TFA 1 TFA 2	PERF LSF PERF LFPC
		TFV	TFV 1 TFV 2	Braille Outils numériques
		TFMMI	TFMMI 1 TFMMI 2	TSLA Tout autre choix
		TSA	TSA 1 TSA 2	TSLA PERF TSA Tout autre choix

DÉPARTS POSSIBLES EN CAPPEI

- TFA
- TFV
- pas de TFM
- TFC/TSLA
- UEMA
- EGPA
- Dominante pédagogique
- Dominante relationnelle

GRILLE D'ÉVALUATION IEN

Appréciation littéraire détaillée sur :

- 1) Les motivations du candidat et sa représentation des contextes d'exercice possibles :
- 2) Ses aptitudes à s'insérer dans une équipe de travail :
- 3) Ses capacités d'adaptation aux fonctions qu'il sollicite :
- 4) Ses capacités à suivre une formation spécialisée :
- 5) Ses capacités relationnelles :

Appréciation chiffrée * :

1	2	3	4	5	6
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1	2	3	4	5	6
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1	2	3	4	5	6
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1	2	3	4	5	6
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1	2	3	4	5	6
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

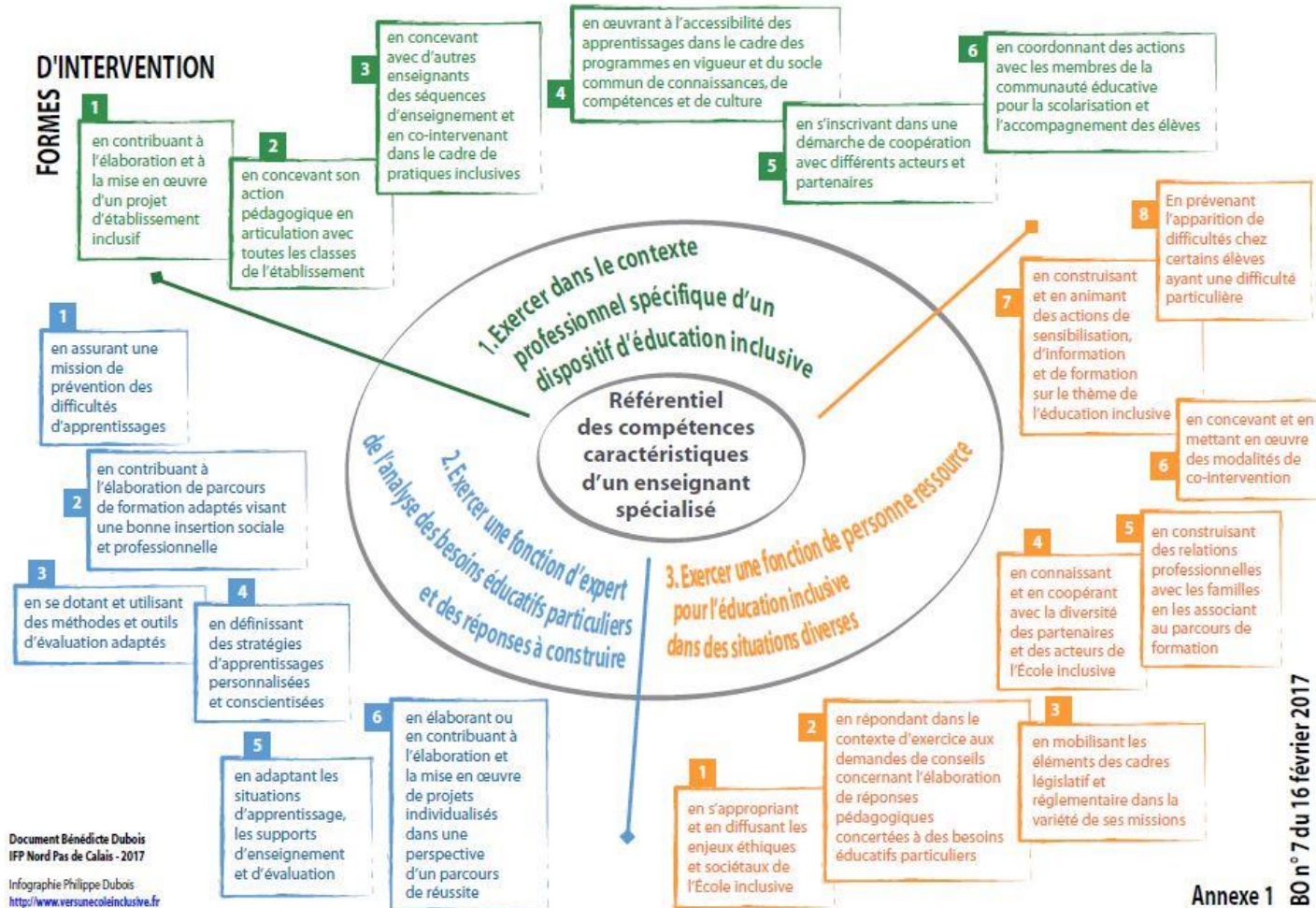
TOTAL sur 30

<input type="text"/>

L'ACCOMPAGNEMENT

- Les conseillers pédagogiques ASH du pôle inclusif
- Les formateurs Inspé
- Les tuteurs pairs
- Les réunions d'harmonisation Inspé / pôle inclusif
- Un calendrier:
 - N-1: juin
 - Alternance de 3 à 4 semaines sur lieu d'exercice puis INSPE

LE REFERENTIEL DE COMPETENCES DE L'ENSEIGNANT SPECIALISE



Document Bénédicte Dubois
IFP Nord Pas de Calais - 2017
Infographie Philippe Dubois
<http://www.versunecoleinclusive.fr>

Annexe 1
BO n° 7 du 16 février 2017

LA CERTIFICATION

LA CERTIFICATION : TROIS ÉPREUVES

■ une séance pédagogique

- d'une durée de 45 minutes avec un groupe d'élèves
- suivie d'un entretien d'une durée de 45 minutes avec la commission

■ Un dossier élaboré par le candidat portant sur sa pratique professionnelle.

- Présentation du dossier 15 minutes
- Entretien de 45 minutes

■ Une action témoignant du rôle de personne-ressource

- Présentation pendant 10 minutes
- Echange d'une durée de 20 minutes avec la commission

NB: ces trois épreuves concernent l'ensemble des candidats à l'exception de ceux passant l'examen en VAEP



LA CERTIFICATION : NOTATION

- Chaque épreuve est notée sur 20.



- Une moyenne de 10 sur 20 à l'ensemble des trois épreuves est exigée pour l'obtention du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI).

- Le candidat peut demander à conserver les notes supérieures ou égales à 10 sur 20 qu'il a obtenues à une épreuve. A l'issue de cette session, il doit présenter à nouveau cette épreuve.

LA CERTIFICATION : LE JURY

- Un jury désigné par la rectrice de l'ensemble des membres des commissions
- Chaque commission est composée :
 - Un IEN ASH ou IPR chargé d'une mission pour l'ASH
 - Un IEN CCPD, IA-IPR disciplinaire, IEN EG ou ET, Dasen ou Daasen
 - Un formateur ou CPC impliqué dans la formation au CAPPEI (mais n'ayant pas suivi le candidat)
 - un enseignant spécialisé du parcours de formation suivi par le candidat.
- CAPPEI délivré par le recteur d'académie avec mention du parcours de formation suivi par le candidat

DOCUMENTS A CONSULTER

- [Circulaire départementale parue dans Actualisez n° 168 du jeudi 1^{er} février 2024](#)
- <https://eduscol.education.fr/cid142655/pour-une-ecole-inclusive.html>



Jean-Marc Marty

- Le mouvement intradépartemental (postes, priorités, parcours/option, spécificité des Ulis second degré...)

MODALITES DE DEPART EN CAPPEI

■ Pour les enseignants 1D (voir Actualisez n°168)

- ✓ 1. Procédure Colibri de départ en formation :
<http://acver.fr/candidatures-cappei>
- ✓ 2. Entretien avec l'IEN de circonscription (ou l'IEN Ash si vous êtes faisant fonction dans l'Ash)
- ✓ 3. Avis de l'IEN Ash
- ✓ 4. Participation au mouvement intra-départemental

■ Pour les enseignants 2D:

- ✓ Parution prochaine de la circulaire inter-degré

UNE AUTRE VOIE POUR PASSER LA CERTIFICATION

LE CAPPEI EN VAEP

■ Conditions :

- Enseignants du 1er et du 2d degré de l'enseignement public, titulaires, contractuels en CDI justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans l'enseignement adapté ou la scolarisation des élèves handicapés (accessible depuis cette année 2024 aux ERSH)
- Enseignants du 1er et du 2d degré de l'enseignement privé sous contrat, maîtres contractuels, agréés et les maîtres délégués en CDI justifiant de 5 ans d'expérience professionnelle dont 3 ans dans les domaines de l'enseignement adapté ou la scolarisation des élèves handicapés
- Conditions spécifiques pour les enseignants exerçant à temps partiel
- **BO n°10 du 11-03-2021**
- <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo10/MENE2101543C.htm>